

Commune d'Oradour  
Compte rendu conseil municipal  
4 janvier 2022

**Excusés** : Angélique MAUFRAS

**Absents** : Nadine ECHAROUX, Erwan SYLVESTRE

## 1. Approbation compte-rendu du dernier conseil

Approuvé

## 2. Bâche incendie aux Châtelets

M. Prudhomme souhaite construire un hangar agricole à côté des Châtelets. Le permis a été déposé en septembre et transmis aux services de l'Etat.

Le permis de construire est mis en attente par la chambre d'agriculture en raison de la sécurité incendie.

Le SDIS exige une bâche 240m<sup>3</sup> au lieu des 120m<sup>3</sup> prévu dans le permis.

L'installation d'une bâche peut permettre la défense incendie de la maison des Châtelets.

Coût d'une bâche de 240m<sup>3</sup> : 4400€ environ.

La bâche sera placée à 25m des bâtiments (recommandations du SDIS).

La commune souhaite-t-elle prendre en charge 50% du coût de la bâche ?

Proposition : prendre en charge à hauteur de 50% avec un montant maximal de 2500€

Des renseignements vont être pris auprès de la trésorerie pour savoir comment organiser le montage.

Pour 7 Abstention 1

## 3. Questions diverses

- **La Rouchère**

A quelle période publier le bulletin ? Avant ou après le budget ?

Plutôt après pour y mettre les informations et prendre le temps de construire le bulletin.

- **Le site internet**

Quelques changements à effectuer (personnel communal, écoles, chasse...)

Demander l'accord écrit de la Charente Libre pour partager leurs articles.

Faire remonter auprès des créateurs du site internet que l'onglet Equipements mériterait d'être renommé.